

Vous allez avoir une ponction biopsie du sein

Madame, Mademoiselle,

Votre médecin vous a proposé une biopsie du sein. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de la refuser.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un prélèvement réalisé avec une aiguille d'un fragment tissulaire pour l'analyse histologique. Aucune hospitalisation n'est nécessaire.

Le déroulement de l'examen

Une désinfection de la peau et une anesthésie locale sont toujours réalisées. Une très petite incision cutanée permet d'introduire l'aiguille sans douleur. Vous êtes en position allongée et cet examen nécessite une parfaite immobilité de votre part pour garantir la précision millimétrique du ou des prélèvements. Le guidage de l'aiguille est suivi sur écran.

Quel est le bénéfice de la ponction-biopsie ?

Si le résultat est suffisant, ce geste peut permettre :

- d'éviter des biopsies chirurgicales sous anesthésie générale
- de mieux planifier une éventuelle intervention chirurgicale jugée nécessaire.

Y a-t-il des risques liés à la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

- Pour éviter ou limiter le risque d'hématome, il sera exercé, si besoin, une compression de la région ponctionnée. Le geste comporte un risque de saignement chez les personnes qui sont sous anticoagulants ou qui prennent de l'aspirine.
- Un malaise vagal peut survenir.
- Les risques d'atteindre une région profonde au delà de la glande mammaire sont très rares grâce à un abord très tangentiel de l'aiguille par rapport au thorax et au suivi permanent de la progression de l'aiguille sous contrôle de l'image.
- Les complications infectieuses sont tout à fait exceptionnelles grâce aux conditions d'asepsie observées.

Résultats

Vous êtes invitée à revenir pour connaître les résultats et contrôler la zone de prélèvements.